

Ecrit par Echo du Mardi le 7 mars 2023

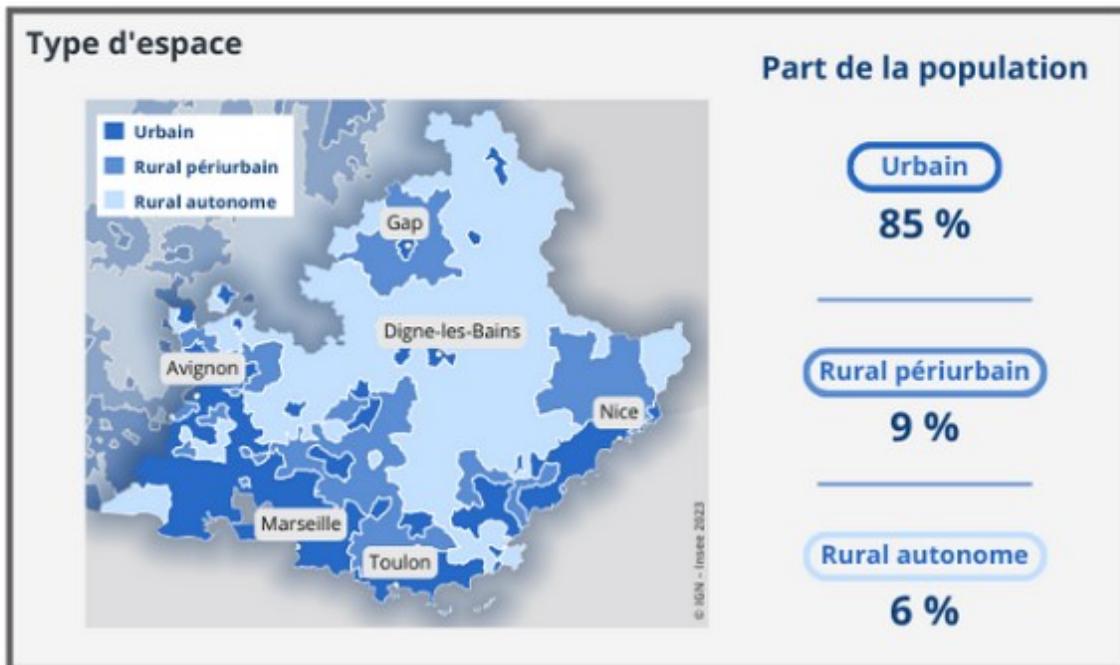
Emploi, l'écart entre les femmes et les hommes perdure



Accès à l'emploi, l'écart entre les femmes et les hommes demeure important dans les espaces urbain et ruraux. Une étude issue d'un partenariat avec la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

En 2019, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 59 % des femmes âgées de 15 à 64 ans occupent un emploi, soit un taux d'emploi inférieur de 7 points à celui des hommes et l'un des plus faibles de France métropolitaine. Cet écart a néanmoins été divisé par deux en vingt ans. Il est encore extrêmement élevé pour les parents de famille nombreuse.

Ecrit par Echo du Mardi le 7 mars 2023



Un taux d'emploi des femmes plus élevé dans l'espace rural périurbain



58 %

Urbain



64 %

Rural périurbain



62 %

Rural autonome

Les femmes qui habitent une commune rurale, et encore plus si celle-ci est proche d'une ville, sont plus souvent en [emploi](#) que celles qui vivent dans une commune urbaine.

Les femmes sont plus souvent à temps partiel, surtout lorsqu'elles vivent dans une commune rurale ou qu'elles ont des enfants à charge. L'écart de recours au temps partiel entre les femmes et les hommes est

Ecrit par Echo du Mardi le 7 mars 2023

le plus fort pour les parents de famille nombreuse.

Les inégalités de salaire en défaveur des femmes s'expliquent moins par les temps de travail que par des rémunérations horaires moyennes plus faibles. Ainsi, en 2019, les salariées ont perçu un salaire net en équivalent temps plein inférieur de 15 % à celui des hommes. Les écarts de rémunération sont accentués pour les cadres et les habitants des communes rurales proches des villes.

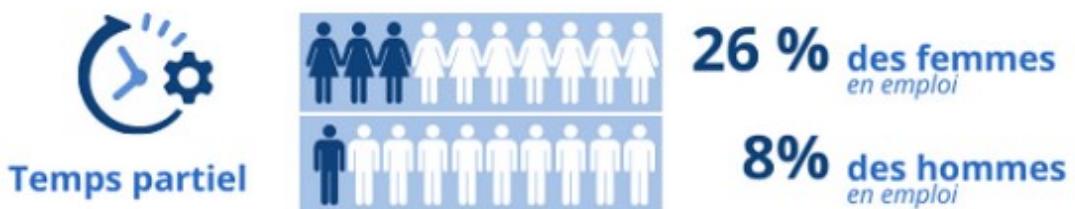
Sources [Insee](#)

MH

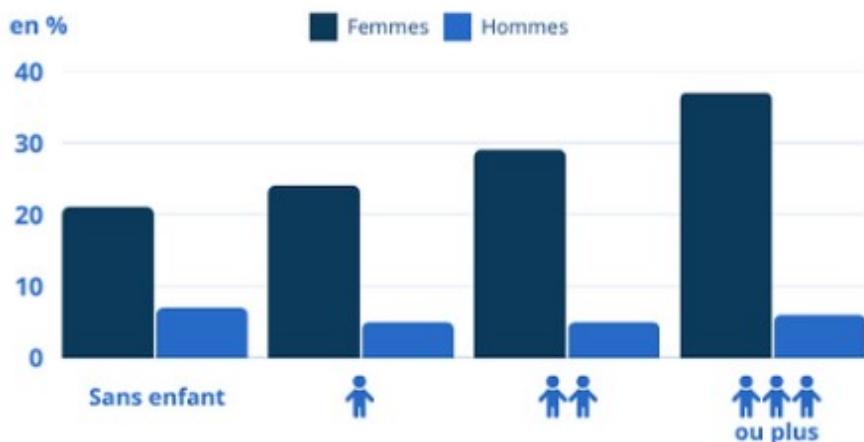
Ecrit par Echo du Mardi le 7 mars 2023

DES INÉGALITÉS DE TEMPS DE TRAVAIL

Les femmes trois fois plus à temps partiel que les hommes



Le temps partiel le plus fréquent chez les mères de famille nombreuse



* personnes en emploi âgées de 25 à 59 ans